Question	Bonne réponse	Justification
31	C	L’impôt est un prélèvement obligatoire dû sans contrepartie directe et individualisée au profit du contribuable.
32	A	La redevance est généralement versée en contrepartie de l’utilisation effective d’un service public ou d’une prestation déterminée.
33	B	La taxe est un prélèvement obligatoire lié à un service public dont le contribuable bénéficie ou pourrait bénéficier, selon la définition retenue dans le cours.
34	A	La taxe parafiscale est traditionnellement affectée au financement d’organismes ou d’actions présentant un intérêt économique ou social particulier, dans le cadre légal applicable.
35	B	La fraude fiscale implique un comportement volontairement frauduleux, comme la dissimulation de recettes ou la comptabilisation de charges fictives, afin d’éluder l’impôt.
36	C	L’optimisation fiscale licite consiste à utiliser les choix et dispositifs autorisés par la législation fiscale pour gérer la charge fiscale.
37	A	Le salarié est le contribuable au titre de son revenu salarial imposable. L’employeur intervient comme collecteur de l’impôt retenu à la source et le reverse à l’administration fiscale.
38	B	L’entreprise assujettie à la TVA collecte la taxe auprès de ses clients et la reverse au Trésor, après déduction de la TVA récupérable lorsque les conditions

		légales sont remplies.